

La Caf du Nord apporte son appui pour la garde des jeunes enfants des professionnels prioritaires



Suite à l'annonce du Président de la République sur la fermeture des crèches, la Caf du Nord apporte son appui aux Préfets du département et aux collectivités territoriales, pour la mise en place d'un service de garde destiné aux jeunes enfants des personnels prioritaires indispensables à la gestion de la crise sanitaire.

Pour ce faire, 2 questionnaires sont mis en place sur le site monenfant.fr afin de recueillir :

- **le besoin des familles**

Le [questionnaire ci-joint](#) leur permet de signaler leurs besoins d'accueil de leur(s) enfant(s) de moins de 3 ans auprès des préfectures.

Il leur suffit d'indiquer leurs coordonnées, catégorie socio-professionnelle, employeurs*... et les informations sur les enfants concernés (nom et prénom, date de naissance, jours de garde). Ces éléments sont ensuite mis à disposition de la préfecture, qui s'organise avec ses partenaires, et notamment la Caf, pour traiter les demandes des parents.

- **l'offre d'accueil disponible pour aider les professionnels prioritaires dans la gestion de la crise sanitaire**

Un outil de recensement permet aux professionnels de la petite enfance de signaler leurs places disponibles via [le questionnaire ci-joint](#). Les informations seront transmises par la Cnaf à la Préfecture qui se chargera de mettre en relation les professionnels de la petite enfance avec les familles ayant formulé une demande de mode d'accueil.

Ce questionnaire s'adresse aux :

- Gestionnaires d'équipement d'accueil du jeune enfant (EAJE) bénéficiant de la prestation de service unique (PSU) uniquement,
- Assistants maternels.

Pour l'ensemble des parents, un espace est dédié : COVID-19 : Garde d'enfants, parents et professionnels, disponible dès la page d'accueil du site

www.monenfant.fr